

Tableau comparatif des éléments modifiés

	AVANT	APRES
Dénomination	MAM EURO PLUS 2021	MAM HIGH YIELD ESG
Parts	FR0013165719 (C) FR0013165727 (D) FR0013165735 (I)	FR0000981946 (C) FR0011683051 (I)
Objectif de gestion	L'objectif de gestion est d'obtenir une performance nette annualisée supérieure à 3% pour les parts C et D, 3.5% pour la part I sur un horizon de placement de 5 ans, soit du 29/06/2016 (date de création du Fonds) au 31 décembre 2021. Il existe un risque que les défauts/dégradation et taux de recouvrement soient différents de ceux estimés par la SGP amenant ainsi à une performance plus faible que celle mentionnée. Dans ce cas, l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint.	« MAM HIGH YIELD ESG » permet en mettant en œuvre une stratégie ISR, d'investir sur le marché des obligations spéculatives dites « à haut rendement offrant une espérance de rendement élevée associée à une prise de risque importante.
Indicateur de référence	L'OPCVM n'a pas d'indice de référence	A titre purement indicatif, l'indice ICE BofAML 0-5 Year Euro Developed Markets High Yield 2% Constrained Index pourra être utilisé comme indicateur de comparaison a posteriori de la performance. Il est calculé coupons réinvestis.
Durée de Placement	Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant décembre 2021	4 ans
Stratégie d'investissement	La stratégie mise en œuvre vise à créer un portefeuille Buy and hold, d'échéance 31 décembre 2021, et qui consiste à acheter des titres obligataires pour constituer un portefeuille de maturité proche de cette date. Ces titres auront vocation à être détenus jusqu'à leur échéance. Des ajustements à l'achat ou à la vente restent cependant possibles afin d'adapter le portefeuille à l'évolution de l'actif (souscriptions/rachats), à la vie des titres (OST, remboursement anticipé, modifications de perspectives sur un titre...).	La stratégie d'investissement de MAM HIGH YIELD ESG repose en amont sur la sélection d'émetteurs sur des critères ESG par une démarche de « Best-in-Class ». Cette analyse est effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés, elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne de la société de gestion. Seules les obligations des émetteurs qui correspondront aux critères extra-financiers décrits ci-dessous seront éligibles à l'actif du portefeuille. L'application de critères extra-financiers dans le processus de
	La maturité du portefeuille sera	

Stratégie d'investissement

évaluée en fonction de la maturité effective et des dates de remboursement anticipées des titres.

Les titres d'échéance inférieure à fin 2021 pourront être réinvestis en titres obligataires ou monétaire.

Les titres dont l'échéance est supérieure à fin 2021 seront vendus à cette date.

Le portefeuille sera majoritairement investi en titres de catégorie « titres spéculatifs » dits « High Yield » pour lesquels le risque de défaillance de l'émetteur est plus important.

La société de gestion privilégie une période de constitution du fonds (2 mois suivant la création du fonds) pour permettre un investissement au fil de l'eau des souscriptions.

La société de gestion privilégiera des ventes au fil de l'eau lors de la dernière année d'existence du fonds (2021).

Plusieurs étapes régissent la construction et le suivi de nos portefeuilles obligataires.

Etape 1: Analyse du marché obligataire à travers l'environnement économique (Analyse « Top-Down »)

:
Partant du scénario global déterminé par l'équipe de gestion, les gérants obligataires s'attachent à mettre en place à travers un suivi plus particulier des indicateurs taux, une poche taux optimale, selon leur analyse.

- Etude des grandes tendances économiques impactant le marché des taux
- Analyse et détermination du cycle économique
- Suivi des indicateurs de taux : taux directeurs, taux longs, taux réels

Etape 2: Construction du portefeuille – choix des titres (Analyse « Bottom-Up »):

- Analyse de la courbe des taux et analyse relative des classes d'actifs (évaluation de leur potentiel en fonction de notre scénario)
- Analyse des évolutions réglementaires

sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers.

Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers.

La sélection se porte sur des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). Une attention particulière sera donc accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail, ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales.

Les principaux critères d'analyse des entreprises sont :

- Les politiques sociales,
- La qualité de la présence dans les pays en développement
- Les politiques environnementales
- La gouvernance
- Le respect des droits de l'Homme
- Les relations nouées avec l'ensemble des parties prenantes (clients, fournisseurs, communautés locales, sociétés civiles, actionnaires...).

A titre d'exemples, quelques indicateurs pour la sélection des entreprises:

- Critères environnementaux : gestion des émissions de gaz à effet de serre, préservation de la biodiversité, gestion des déchets...
- Critères sociaux : formation et gestion des compétences, politique de santé et de sécurité, conditions de travail...
- Critères de gouvernance : indépendance du conseil d'administration, pourcentage de femmes dans les postes de direction, efficacité des systèmes de contrôle interne...
- Respect des Droits de l'Homme et droits du travail : lutte contre les discriminations, dialogue social ...
- Engagements pris par les entreprises vis-à-vis des

Stratégie d'investissement

- Détermination de notre allocation par type de classe d'actifs : Positionnement Crédit
- Analyses Crédit internes et externes : modèles internes / notes de brokers / analyses des agences de notation / ...
- Analyse de la nature des différents instruments (rangs de séniorité, de sécurisation...) et analyse de l'actionnariat
- Analyse des cours : évaluation de la base CDS / comparaisons sectorielles
- Suivi des indicateurs de performance et de risque
- Choix des titres en portefeuille

Dans le cas d'un portefeuille « buy & hold », l'accent est mis sur l'étape 2 de choix et de suivi des titres.

Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit et prend les dispositions nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver.

Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limités à 20% de l'actif net. S'agissant des investissements dans les pays émergents, les zones géographiques correspondent aux zones géographiques suivantes : Amérique centrale et du Sud, Afrique, Europe de l'est, Russie, Moyen Orient, Asie et Océanie (hors Japon, Corée du Sud, Nouvelle-Zélande et Australie).

communautés locales : impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation ...

i) Univers de référence initial
La société de gestion a établi un univers de départ d'environ 1300 émetteurs qui composent les indices ICE Bank of America Euro Corporate Index (ER00) et ICE Bank of America Euro Fixed & Floating Rate High Yield Index (HEA0). L'ensemble des valeurs de l'univers défini est analysé au travers de critères extra-financiers selon des critères définis par l'équipe d'analyse ISR interne de la Société de Gestion :

- 1/ Exclusion des émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans le tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, l'armement, les OGM et les pesticides, ainsi que le charbon (exploitations minières, production d'électricité à partir de charbon thermique)

- 2/ Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère)

- 3/ Exclusion des émetteurs dont le score ESG Sustainalytics (ESG Risk Rating) est supérieur ou égal à 35/100, sur une échelle de notation allant de 0 (niveau de risque ESG faible) à 100 (niveau de risque ESG sévère)

La société de gestion se réserve la possibilité de renforcer le niveau d'exigence sur ce dernier critère, en abaissant à un niveau inférieur à 35 la note ESG Risk Rating considérée pour définir les exclusions.

L'univers des émetteurs, sur la base de ces critères, est revu à minima trimestriellement. Le taux d'exclusion du processus de sélection ESG de l'univers de référence initial est en permanence supérieur à 20%.

ii) Analyse Interne des Emetteurs Privés

La Société de Gestion procède également à l'analyse extra-financière des émetteurs obligataires absents de l'univers de départ (ER00

+ HEA0), à savoir les émetteurs ne respectant pas les critères d'intégration dans ces indices. Pour être éligible aux indices, les émetteurs doivent notamment être notés financièrement par l'une des 3 agences de notation Moody's, S&P ou Fitch et avoir émis au moins une obligation en Euros d'un montant nominal initial supérieur à 250 millions d'euros. Ces émetteurs sont au nombre de 100 maximum et sont principalement des émetteurs non notés financièrement (> 90%).

La société de gestion limitera à 10% le nombre d'émetteurs soumis à l'Analyse Interne Emetteurs Privés sur le total d'émetteurs suivis dans le cadre du process de sélection ISR.

Un émetteur hors indice est soumis à l'analyse interne des émetteurs privés si :

- L'émetteur n'est pas un Etat, une agence gouvernemental ou un organisme supra-national

- L'émetteur est un émetteur en Euro avec au moins une obligation d'un montant initial supérieur à 50 millions d'Euros

L'analyse extra-financière de ces émetteurs s'appuie sur l'analyse de l'équipe ISR à travers une approche « Best-In-Class », en s'appuyant sur des études sectorielles et thématiques réalisées en interne ainsi que sur la recherche des agences de notation (Vigeo Eiris, Sustainalytics) et des prestataires ESG (Ethifinance, Proxinvest, ECGS) dans son process de sélection.

Chaque année, dix études sectorielles et thématiques sont effectuées pour approfondir les enjeux ESG spécifiques à chaque activité ainsi que pour identifier des entreprises à forte valeur ajoutée sociale ou environnementale.

La sélection s'effectue selon une logique de classement, au sein de chaque secteur d'activités. Dans un premier temps, une approche quantitative permet d'éliminer les entreprises les moins bien notées par les prestataires externes. Les deux derniers déciles sont ainsi de facto éliminés (sont exclus les 20% des titres ayant les notations les plus

faibles).

Dans un second temps, le reste du secteur est analysé qualitativement de façon approfondie, afin de classer les entreprises en fonction de leurs approches et de leurs évaluations ESG. Plus le secteur sera considéré comme sensible au niveau social et environnemental, et plus le degré de sélectivité sera exigeant (30% de sélectivité pour les secteurs à opinion ESG négatives, 50% pour les secteurs à opinion ESG neutre et 70% pour les secteurs à opinion ESG positive).

La méthodologie d'analyse extra-financière de l'équipe d'analyse ISR de Meeschaert AM repose sur une étude préalable des enjeux ESG du secteur et l'analyse RSE détaillée des entreprises prenant en compte deux dimensions :

- Les pratiques en termes de responsabilité sociale des entreprises telles que détaillées au paragraphe « 1) Sélection extra financière ESG » au regard des risques et opportunités ESG les plus matériels de leur secteur, et l'exposition à des controverses ESG, et

- Leur contribution à la réalisation des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, évaluée par l'impact sociétal et environnemental des produits.

Le taux d'exclusion du processus de sélection ESG de l'univers des émetteurs privés hors indice est en permanence supérieur à 20%.

iii) Analyse Interne – Emetteurs Publics

La méthodologie de sélection des Etats a été développée en interne par l'équipe de Recherche ISR et repose sur un modèle d'évaluation quantitatif. L'univers de départ des émetteurs état regroupe environ 30 émetteurs. La sélection repose sur l'analyse de quatre grandes thématiques équipondérées : qualité de l'environnement, conditions sociales, bonne gouvernance et politiques sociétales.

Chaque thématique est déclinée en plusieurs indicateurs d'évaluation en provenance de sources

universitaires, institutions publiques et issues de la société civile.

A titre d'exemples, quelques indicateurs pour la sélection des Etats :

- Critères environnementaux : classements de la performance environnementale des pays...
- Critères sociaux : taux de chômage, écart des rémunérations hommes / femmes...
- Gouvernance : classements des niveaux de corruption des différents pays...
- Sociétal : indice de développement humain...

A titre indicatif la liste des émetteurs souverains est la suivante : Danemark, Islande, Suède, Norvège, Finlande, Slovaquie, Pays-Bas, Autriche, Irlande, Allemagne, Rép.Tchèque, France, Portugal, Royaume-Uni, Espagne, Belgique, Malte, Hongrie, Estonie, Pologne, Lituanie, Slovaquie, Lettonie, Italie, Croatie, Roumanie, Chypre, Grèce, Bulgarie

Le portefeuille sera composé au maximum pour 50% d'actifs tels que les titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques, ces derniers faisant l'objet d'une évaluation ESG.

La sélection sur l'univers des titres souverains aboutit à un taux d'exclusion d'au moins 20%.

Le portefeuille sera composé au maximum à 50% d'actifs tels que les titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et les agences gouvernementales ou internationales publiques, ces derniers faisant l'objet d'une évaluation ESG.

iv) Obligations dites « Green », « Social », « Sustainable » ou « Sustainability-Linked »

Pour être éligibles à l'actif du fonds, les obligations dites « Green », « Social », « Sustainable » ou « Sustainability-Linked » doivent impérativement être émises par des émetteurs respectant les critères de sélection définis ci-dessus à travers

les 3 catégories : Univers de départ, Analyse Interne – Emetteurs Privés ou Analyse Interne – Emetteurs Publics.

Les Green Bond Principles et Social Bond Principles reposent sur quatre grands principes : Utilisation des fonds, Processus de sélection et évaluation des projets, Gestion et traçabilité des fonds, Reporting. Pour plus de détail consulter : <https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/green-bond-principles-gbp/> et <https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/social-bond-principles-sbp/>.

Le poids des Green bonds et Social Bond dans le portefeuille a pour vocation d'évoluer en fonction du développement de ce nouveau marché. Le fonds sera exposé aux Green bonds et Social Bond à hauteur de 100% maximum de son actif net

L'univers de départ sur lequel s'applique les contraintes ESG définies ci-dessus est donc constitué d'émetteurs correspondant aux indices ICE BofAML ER00 et HEA0 auxquels s'ajoutent des émetteurs absents de ces indices, qu'ils soient privés ou publics, issus de notre analyse interne.

Ainsi :

- Le taux d'exclusion du processus de sélection ESG de l'univers de référence initial est en permanence supérieur à 20%.

- Le taux d'exclusion du processus de sélection ESG des émetteurs privés est en permanence supérieur à 20%

- Le taux d'exclusion du processus de sélection ESG des émetteurs publics est en permanence supérieur à 20%

Par conséquent, le taux d'exclusion global du processus de sélection ESG est en permanence supérieur à 20%

La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds est supérieure à 90%. Ce pourcentage s'entend en pourcentage de l'actif net du fonds (hors liquidités détenues à titre accessoire).

Le portefeuille sera composé d'au

moins 50% d'actifs autres que les titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques, ces derniers faisant l'objet d'une évaluation ESG.

Lorsqu'un titre ne respectera plus les critères exposés ci-dessus, le département de recherche ISR en informe le gérant, qui dispose au besoin d'un délai de 3 mois pour céder ce titre. Le choix du timing de vente dépendra des opportunités de marché et s'effectuera dans l'intérêt du porteur.

Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% de l'actif net :

Le fonds pourra investir dans des fonds ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label, à savoir une réduction de 20% de leur univers d'investissement initial ainsi qu'un taux d'analyse supérieur à 90% de l'actif net (hors liquidités détenues à titre accessoires).

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le fonds pourra avoir recours à des OPC «Monétaires ».

Les critères de sélection financiers sont à la fois quantitatif (performances historiques, la volatilité, indicateurs de risque extrême...) et qualitatif (qualité de la société de gestion, processus de gestion, univers d'investissement, qualité du reporting, rendez-vous avec le gérant pour le suivi de ses opérations, reconnaissance de l'industrie : prix, récompenses, étoiles...).

Le fonds ne bénéficie pas du label ISR.

L'analyse financière se base sur l'analyse interne par les équipes de gestion du fonds de l'ensemble du marché des marchés obligataires et monétaires afin de sélectionner les titres obligataires considérés par les gérants comme étant ceux ayant le profil rendement/risque le plus attrayant.

Plusieurs types d'approches sont mises en œuvre : sélection de la sensibilité du portefeuille la plus adaptée au scénario économique au

sein de la zone, positionnement sur la courbe des taux, choix des émetteurs affichant les meilleures perspectives.

Dans le cadre des investissements en obligations d'émetteurs privés, les équipes de gestion sélectionnent les émetteurs suite à une analyse fondamentale des émetteurs privés afin d'identifier les titres obligataires les plus intéressants dans l'univers d'investissement. Les gérants vont notamment étudier les éléments suivants : les flux sur les marchés obligataires d'émetteurs privés, les bilans et rapports annuels des sociétés afin notamment d'évaluer leur capacité de remboursement, les équipes de management des sociétés, l'environnement concurrentiel et les perspectives du secteur d'activité.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêts à l'intérieur de laquelle le FCP est géré	Entre 0 et 6
Devise de libellé des titres dans lesquels le FCP est investi	Euro
Zones géographiques des émetteurs des titres auxquels le FCP est exposé	Pays OCDE : 0%-100% Pays hors OCDE dont émergents: 0%-20%
Niveau de risque de change supporté par le FCP	Néant

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêts à l'intérieur de laquelle le FCP est géré	Entre 0 et 10
Devise de libellé des titres dans lesquels le FCP est investi	Euro et/ou devises (max 10% de l'actif net)
Zones géographiques des émetteurs des titres auxquels le FCP est exposé	Pays OCDE : 0%-100% Pays hors OCDE dont émergents: 0%-25%
Niveau de risque de change supporté par le FCP	Inférieur à 10% de l'actif net

**Actifs (hors dérivés
intégrés)**

- Titres de créance , instruments du marché monétaire et obligations: Le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net en produits de taux libellés en euro (obligations à taux fixes, variables, indexées, obligations convertibles mixtes ou obligataires et titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés) sans privilégier de zone géographique a priori.

Les produits de taux concernent majoritairement et ce jusqu'à 100% de l'actif net, des titres à caractère spéculatif non notés ou notés "High Yield". Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière. La société de gestion ne recourt pas uniquement à ces notations et utilise d'autres sources d'informations (publication des comptes, roadshows, analyses crédit...) pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la

- Titres de créance , instruments du marché monétaire et obligations : Le Fonds peut investir en produits de taux (obligations à taux fixes, variables, indexées, obligations convertibles (maximum 25% de l'actif net avec une exposition indirecte actions inférieure à 10 %) mixtes ou obligataires et titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés) sans privilégier de zone géographique a priori et ce dans la limite de 100% de l'actif.

L'allocation des différents types de titres ci-dessus n'est pas prédéterminée. Elle dépendra de facteurs macroéconomiques et techniques.

La sensibilité globale du portefeuille sera comprise dans une fourchette de 0 à 10.

Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit et prend les dispositions nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver. La société de gestion ne recourt pas mécaniquement à ces notations mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

Le fonds investira principalement dans des titres à caractère spéculatifs non notés ou notés "High Yield". Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière. La société de gestion ne recourt pas uniquement à ces notations et utilise d'autres sources d'informations (publication des comptes, roadshows, analyses crédit...) pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

Le fonds sera exposé aux Green

	<p>dégradation éventuelle de la note. Les titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés constitueront le reste de l'actif. L'allocation des différents types de titres ci-dessus n'est pas prédéterminée. Elle dépendra de facteurs macroéconomiques et techniques. La sensibilité globale du portefeuille obligataire sera comprise dans une fourchette de 0 à 6.</p> <p>Le Fonds peut être exposé sur des titres subordonnés à hauteur de 100% de son actif net.</p>	<p>bonds et Social Bond à hauteur de 100% maximum de son actif net. Le fonds pourra investir dans des émetteurs de toute nationalité en privilégiant des titres libellés en euro mais pourra investir dans la limite de 10% de l'actif net dans des titres non libellés en euro. Le Fonds peut être exposé sur des titres subordonnés à hauteur de 100% de son actif net. Le Fonds peut être exposé sur des titres convertibles contingents à hauteur de 20% de son actif net. Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limités à 25% de l'actif net.</p>
Instruments dérivés	<p>Nature des interventions : l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion.</p> <p>Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ Action ; ◆ Taux ; ◇ Change ; ◇ Crédit ; ◇ Autres risques (à préciser) ; 	<p>Nature des interventions : l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion.</p> <p>Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Action ; ◆ Taux ; ◆ Change ; ◇ Crédit ; ◇ Autres risques (à préciser) ;
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Néant	<p>Part C 0.80% maximum Part I 2% maximum</p>
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Néant	<p>Part C 1% maximum Part I Néant</p>
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	<p>Parts C et D : 1% TTC Taux maximum Parts I : 0.50% TTC Taux maximum</p>	<p>Part C 1,6146% TTC Taux maximum Part I 0.70% TTC Taux maximum</p>